

DEC132222DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire général du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°122507DAJ portant nomination de Mme Michèle Saumon aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS),

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du CoNRS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique, délégation est donnée à M. Laurent Chazaly, adjoint à la secrétaire générale.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2013

Alain Fuchs